

DELIBERATION N° 13/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

11 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE

12 janvier 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 18 JANVIER, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

RENOVATION DE LA SALLE « LE GARAGE »

Présentation et lancement de la consultation de la mission de maîtrise d’œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal « Le Garage » est un espace très emblématique de la commune. C’est avant tout une friche industrielle, qui a été d’abord un garage avec pompes à essence, puis un musée de l’eau et du coquillage, et enfin, après rachat par la commune en 2015, une salle destinée à recevoir diverses activités et animations culturelles, notamment un festival de théâtre, des expositions.

En 2021, une consultation des villervillais a été réalisée afin de connaître les souhaits de chacun pour l’utilisation de cet espace. L’analyse de cette consultation laisse apparaître la volonté des villervillais de faire du Garage une salle pouvant accueillir diverses activités, telles que :

- Des manifestations culturelles : spectacles, expositions, concerts, projections de films...
- Des pratiques sportives type cours de yoga, cours de danse, ping-pong,
- Des salons commerciaux type produits régionaux,

Pour répondre au besoin sur l’intercommunalité d’une salle destinée au tourisme d’affaire pour des groupements d’environ 100 personnes, la commune souhaite également positionner le site sur une offre MICE (Meetings Incentives Conferences Exhibitions) destinée aux entreprises en quête de lieux innovants.

Afin de répondre à ces multiples fonctions, la commune souhaite se faire accompagner d'un maître d'œuvre pour rechercher une configuration qui permettra de conjuguer ces différentes fonctions.

Les missions confiées au maître d'œuvre sont reprises dans le tableau ci-dessous

MISSIONS DE BASE	ABREVIATIONS
Diagnostic	DIA
Etudes d'avant-projet (APS+APD)	AVP
Etude de projet	PRO
Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux	ACT
Direction de l'exécution des travaux	DET
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR
MISSION COMPLEMENTAIRE	
Ordonnancement - Pilotage- Coordination	OPC

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, en date de valeur de décembre 2023, est comprise entre 850 000€ et 1 100 000€ HT.

Il s'agit d'un marché de service dont le montant est inférieur à 221 000 € HT, il relève donc d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Modalités de publicité : Un avis d'appel public à la concurrence sera inséré sur le profil acheteur de la commune.

Le dossier de consultation fourni comprend :

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont, avec leur pondération :

Critère d'attribution	Définition du sous-critère	Eléments d'appréciation du critères (du sous critères)	Pondération
Prix	Montant global et forfaitaire		40 %
Valeur technique	Prise en compte des spécificités du projet (noté sur 30 points)	Bonne compréhension des objectifs en précisant la prise en compte des spécificités du projet et du site au sein de la commune	60 %
	Compétences mobilisées, organisation et planning (noté sur 20 points)	Compétences dans les domaines attendus, organisation motivée de l'équipe et calendrier	
	Méthodologie (noté sur 10 points)	Méthodologie mise en œuvre (10 pages hors CV et références)	

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre tels que présentés ci-avant,

AUTORISE monsieur le Maire à lancer de la procédure de consultation,

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



